

DGI Mutation du Coronavirus : Progression du virus

Les commissaires SSCT alertent l'entreprise sur le danger grave et imminent de la présence d'une mutation du SARS-Cov-2, rendant le virus beaucoup plus transmissible, dans plusieurs pays européens, et plus particulièrement au Danemark, Pays Bas, Italie, avec un foyer principal en Angleterre.

Depuis Dimanche 20 Décembre 2020, 22h, la France ainsi que plusieurs pays européens ont arrêté leurs liaisons de transport avec la Grande Bretagne. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelle ses membres en Europe à «renforcer leurs contrôles» du fait de la nouvelle variante du coronavirus circulant au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens.

Les cas de cette mutation se multipliant, la période des fêtes de fin d'année entraînant un retour des expatriés français vivant dans les pays pré-cités, les Commissaires SSCT demandent une modification du service MC avec l'arrêt de propositions de boissons et de nourriture, et sur LC, un seul choix de plat chaud en Y et des adaptations de service en J et la Première, ceci afin de limiter les interactions entre les PNC et les clients et de protéger au mieux le personnel navigant de cette nouvelle souche de virus plus contagieuse.

Les commissaires de la CSSCT PNC ont appris le 12 Décembre 2020, le retour progressif à un service à choix multiples à partir du 17 Décembre 2020 sur MC et LC, alors que la pandémie est loin d'être éradiquée à travers le monde; et que des alertes ont été émises depuis début Décembre 2020 sur une possible mutation du Coronavirus rendant le virus beaucoup plus contagieux.

Tant sur LC que sur MC, les PNC sont inquiets d'évoluer dans des cabines complètes avec des clients pouvant provenir de pays impactés par cette nouvelle souche du virus.

Par ailleurs, l'entreprise et la Médecine du travail ont refusé de doter les PNC de masques FFP2 qui se trouvent pourtant dans le commerce et ne jugent pas essentiel de contribuer à faire reconnaître la COVID 19 comme maladie professionnelle chez les PN.

La CSSCT PNC a aussi rappelé à l'entreprise l'importance de respecter le « Air France Protect ».

Malgré quelques aménagements, l'entreprise n'a pas entendu les principales recommandations des commissaires sur ces différents points et a décidé unilatéralement le retour à une offre plus fournie voire nominale.

Dans un contexte épidémique qui se dégrade avec un virus mutant progressant à toute vitesse dans plusieurs pays européens, les commissaires SSCT PNC estiment que le retour à un service élaboré sur les zones MC short et Medium est extrêmement prématuré, et met en danger la santé des PNC.

Par conséquent, selon les dispositions de l'article L 4131-2 du code du travail, les commissaires SSCT PNC décident de consigner un Danger Grave et Imminent sur les adaptations actuelles du service LC et MC et le retour à un service élaboré sur les zones short et Medium du MC qui englobent toutes les destinations et particulièrement celles déjà touchées par cette mutation du Coronavirus.

ME ROUHEAUME
PASPQUINI Stéphanie

SACCHI Catherine

CASERNE SANDRA

T. BOITIN

A.TAUGOURDEAU

Manuel Arvan